



Déclaration préalable et permis de construire

Par **ggchasse**, le **13/06/2015** à **14:28**

J'ai déposé une déclaration préalable lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager le 30/12/2014, et un permis de construire le 15/01/2015, le DP, refusé le 29/01/2015.
Le maire ne m'a toujours pas refusé le permis: 5 mois.
Ma question:
l'opposition à une déclaration préalable du 29/01/2015, annule obligatoirement mon dépôt de permis du 15/01/2015?